



Centre de Gestion de l'Ariège  
4 Rue Raoul Lafayette  
09000 FOIX  
Tél : 05.34.09.32.40

## CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS ET EXAMENS ANNEE 2011 ORGANISES PAR LE CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE.

Concours	Conditions d'accès	Périodes d'inscription	CDG Organisateur
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<p style="text-align: center;"><b>Agent de maîtrise Territorial</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CAT C</b></p> <p>↳ Espaces verts, espaces naturels : CDG 09.</p> <p><b><u>Spécialité en convention :</u></b></p> <p>↳ Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers : CDG 46.</p> <p>↳ Restauration : CDG 65.</p> <p>↳ Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique : CDG 31.</p>	<p><b>Le concours interne</b> est ouvert aux fonctionnaires et aux agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stages ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><b>Le concours externe</b> est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V ou justifiant d'une équivalence de diplôme.</p> <p><b>Le 3<sup>ème</sup> concours</b> est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers auprès du Centre de gestion organisateur</b> du Mardi 13 juillet 2010 au Mercredi 8 septembre 2010 (jusqu'à 17 h 00)</p> <p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers par voie postale</b> du Mardi 13 juillet 2010 au Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010 le cachet de la poste faisant foi.</p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers</b> le Jeudi 16 septembre 2010 jusqu'à 17 h 00 (sur place) le cachet de la poste faisant foi</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuve Ecrite :</b> Mercredi 19 Janvier 2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDG 09</b> 4, rue Raoul Lafayette. 09 000 FOIX. Tél : 05.34.09.32.40.</p> <p style="text-align: center;"><b>CDG 46</b> 182 - 190, quai Cavaignac. 46 000 CAHORS. Tél : 05.65.23.00.95.</p> <p style="text-align: center;"><b>CDG 65</b> 2, rue Théophile Gautier. 65 600 SEMEAC. Tél : 05.62.38.92.50.</p> <p style="text-align: center;"><b>CDG 31</b> 1, rue G Marconi. BP 94424. 31 405 Toulouse Cedex 4. Tél : 05.62.47.96.00.</p>

Concours	Conditions d'accès	Périodes d'inscription	CDG Organisateur
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
<p style="text-align: center;"><b>Adjoint Territorial d'Animation de 1<sup>ère</sup> classe  CAT C</b></p>	<p><b>Le concours interne sur épreuves</b> est ouvert, pour 40% au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et aux agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.</p> <p><b>Le concours externe sur épreuves</b> est ouvert, pour 40% au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires du Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur-Technicien (BAPAAT).</p> <p><b>Le 3<sup>ème</sup> concours sur épreuves</b> est ouvert pour 20 % au plus des postes à pourvoir, (pour 35 % au plus pendant les 3 premières années) aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles doivent correspondre à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers au CDG 09</b> du Mardi 2 Novembre 2010 au Mercredi 1<sup>er</sup> Décembre 2010 (jusqu'à 17 h 00)</p> <p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers par voie postale</b> du Mardi 2 Novembre 2010 au Mercredi 24 Novembre 2010 minuit le cachet de la poste faisant foi.</p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers</b> le Jeudi 9 Décembre 2010 jusqu'à 17 h 00 (sur place), minuit (par courrier).</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuve Ecrite :</b> Mardi 22 Mars 2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDG 09</b> 4 rue Raoul Lafayette. 09000 FOIX. Tél : 05.34.09.32.40.</p>

Concours	Conditions d'accès	Périodes d'inscription	CDG Organisateur
<b>FILIERE MEDICO - SOCIALE</b>			
<p style="text-align: center;"><b>Auxiliaire de Soins Territorial</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CAT C</b></p>	<p>Concours sur titre avec épreuves organisé dans les spécialités suivantes, avec pour chacune d'entre elles, des conditions de diplômes spécifiques :</p> <p>↳ <b>Spécialité aide- soignant</b> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide soignant, du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide- soignant, du diplôme professionnel d'aide soignant ou autres diplômes, certificats ou titres mentionnés aux articles L.4391-1 à L.4391-4 du code de la santé publique (diplômes européens),</p> <p>↳ <b>Spécialité aide médico- psychologique</b> : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico- psychologique,</p> <p>↳ <b>Spécialité assistant dentaire</b> : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire.</p> <p>Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers au CDG 09</b> du Mardi 17 Mai 2011 au Mercredi 22 Juin 2011 (jusqu'à 17 h 00)</p> <p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers par voie postale</b> du Mardi 17 Mai 2011 au Mercredi 15 juin 2011 minuit le cachet de la poste faisant foi.</p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers</b> le Jeudi 30 Juin 2011 jusqu'à 17 h 00 (sur place), minuit (par courrier).</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuve Ecrite :</b> à compter du Jeudi 20 Octobre 2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDG 09</b> 4, rue Raoul Lafagette. 09000 FOIX. Tél : 05.34.09.32.40.</p>
<p style="text-align: center;"><b>ATSEM</b></p> <p style="text-align: center;"><b>1ère classe</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CAT C</b></p>	<p>Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du Certificat d'Aptitude Professionnelle « Petite Enfance ».</p> <p>Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, de la Fonction Publique d'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale.</p> <p>Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectués auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.</p> <p>Le 3ème concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants ; d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers au CDG 09</b> du Mardi 17 Mai 2011 au Mercredi 22 Juin 2011(jusqu'à 17 h 00)</p> <p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers par voie postale</b> du Mardi 17 Mai 2011 au Mercredi 15 Juin 2011minuit le cachet de la poste faisant foi.</p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers</b> le Jeudi 30 Juin 2011 jusqu'à 17 h 00 (sur place), minuit (par courrier).</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuve Ecrite :</b> Mercredi 19 Octobre 2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDG 09</b> 4, rue Raoul Lafagette. 09000 FOIX. Tél : 05.34.09.32.40.</p>

EXAMENS	Conditions d'accès	Périodes d'inscription	CDG Organisateur
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<p style="text-align: center;"><b>Adjoint Administratif Territorial de 1<sup>ère</sup> classe</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CAT C</b></p>	<p>Cet examen est ouvert aux adjoints administratifs territoriaux de 2<sup>ème</sup> classe qui auront atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et qui compteront au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers au CDG 09</b> du Mardi 28 Septembre 2010 au Mercredi 27 Octobre 2010 (jusqu'à 17 h 00)</p> <p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers par voie postale</b> du Mardi 28 Septembre 2010 au Mercredi 20 Octobre 2010 minuit, le cachet de la poste faisant foi.</p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers</b> le Jeudi 4 Novembre 2010 jusqu'à 17 h 00 (sur place), minuit (par courrier).</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuve Ecrite :</b> Mercredi 16 Mars 2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDG 09</b> 4, rue Raoul Lafagette. 09000 FOIX. Tél : 05.34.09.32.40.</p>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
<p style="text-align: center;"><b>Agent de maîtrise Territorial</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CAT C</b></p>	<p>Cet examen est ouvert aux fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux comptant au moins huit ans de services effectifs, y compris la période normale de stage, dans un ou plusieurs grades de leur cadre d'emplois et ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.</p>	<p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers au CDG 09</b> du Mardi 13 juillet 2010 au Mercredi 8 septembre 2010 (jusqu'à 17 h 00)</p> <p style="text-align: center;"><b>Retrait des dossiers par voie postale</b> du Mardi 13 juillet 2010 au Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010 minuit, le cachet de la poste faisant foi.</p> <p style="text-align: center;"><b>Date limite de dépôt des dossiers</b> le Jeudi 16 septembre 2010 jusqu'à 17 h 00 (sur place), minuit (par courrier).</p> <p style="text-align: center;"><b>Epreuve Ecrite :</b> Mercredi 19 Janvier 2011</p>	<p style="text-align: center;"><b>CDG 09</b> 4, rue Raoul Lafagette. 09000 FOIX. Tél : 05.34.09.32.40.</p>

Les candidats peuvent s'inscrire un an avant de remplir les conditions (sont pris en compte au titre des services effectifs : les services effectués en qualité d'agent stagiaire et titulaire)

Demande de dossiers d'inscription auprès du Centre de Gestion de l'Ariège soit en se présentant au Centre de Gestion, soit par voie postale en joignant une enveloppe affranchie à 1,38 € (format 21 X 29,7 cm), libellée aux nom, prénom et adresse du candidat.

Les demandes par voie postale devront être adressées au plus tard dans les huit jours avant la date limite de retrait du dossier. (le cachet de la poste faisant foi).

\* Ce document est un calendrier prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen peut être ajouté, ou supprimé et les dates peuvent être modifiées, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'une réclamation.